



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 29738

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le plan de couverture des zones blanches en téléphonie mobile qui a été lancé en 2003. Ce plan représente bien évidemment un enjeu majeur pour le développement des territoires et nécessite la mobilisation conjointe de compétences et des moyens financiers des opérateurs, des collectivités territoriales et de l'État. Il lui demande s'il reste encore des zones blanches identifiées en Moselle et les modalités de couverture technique de ces communes envisagées.

Texte de la réponse

En 2003, un programme de couverture du territoire en téléphonie mobile avait été lancé par l'État, suite au recensement qui avait permis d'identifier 3 072 communes en « zones blanches », c'est-à-dire ne bénéficiant d'aucune couverture en téléphonie mobile. Ce programme, qui est une première en Europe, a mobilisé les efforts conjoints des opérateurs, des collectivités et de l'État, qui ont cofinancé l'installation des sites nécessaires. L'État y a consacré 44 MEUR, auxquels il convient d'ajouter environ 20 MEUR de compensation de TVA. Ce programme est en voie de finalisation : au 15 septembre 2008, plus de 90 % des communes étaient couvertes selon les critères du plan, et les déploiements se poursuivent. Par ailleurs, grâce à l'optimisation de ces déploiements, le plan de financement initial et un engagement complémentaire des opérateurs de téléphonie mobile vont permettre de couvrir 364 nouvelles communes recensées par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) et répondant aux critères du plan. Ces 364 nouvelles communes en zone blanche sont désormais intégrées au programme national. 80 % de ces communes seront couvertes à fin 2010 et la totalité en 2011. Pour ce qui concerne la Moselle, 17 communes étaient à couvrir dans le plan initial : elles sont aujourd'hui couvertes. Cinq nouvelles communes ont été identifiées en Moselle parmi les 364 recensées au plan national : Mouterhouse, Moyeuvre-Petite, Oudrenne, Saint-Hubert, Wuisse. Les modalités de couverture de ces communes sont en cours de finalisation par les partenaires locaux : préfecture, opérateurs et conseil général.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29738

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7045

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10190